



Centre Communal d'Action Sociale

CCAS – 2 rue Pasteur – 77680 Roissy-en-Brie
Téléphone : 01 64 43 59 30 – Télécopieur : 01 60 29 25 36

P/2025 - 69

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Roissy-en-Brie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-4, L522-24, L522-26, L522-28 et L522-29,

Vu l'arrêté n° P/2021 – 427 du 18 mai 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal (ou conseil d'administration) en date du 18/05/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'inscription au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025 sans avis préalable de la CAP,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année **2025**, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Social Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
MARTIAL Léonie	Agent Social Principal de 2 ^{ème} Classe	01/12/2025

	Nombre de femme(s)	Nombre d'homme(s)
Promouvable(s)	1	0
Inscrit(e)(s)	1	0

Article 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au centre de gestion pour publicité,

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Fait à Roissy-en-Brie, le 11/09/2025

François BOUCHART,

Président du CCAS